

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 12 MAI 2009

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 mai 2009, a examiné trois projets de délibération et a pris des arrêtés.

Contrat de développement :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à signer l'avenant n°1 au contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2006-2010.

Cet avenant permet de réinscrire sur la génération de contrat 2006-2010, les financements prévus à l'origine dans le contrat précédent pour la réalisation de trois opérations sanitaires qui n'avaient pu être engagées. Il s'agit d'études préliminaires pour le CHT, de la réhabilitation de l'hôpital de la mère et de l'enfant de Magenta et de la rénovation des sites hospitaliers de Koumac et Poindimié.

Au total, ce sont donc 558 434 615 F CFP qui sont réintégrés dans le contrat 2006-2010 et affectés à ces trois programmes.

CLR :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du conseil d'administration de la caisse locale de retraites (CLR) pour tenir compte, à la fois de la très forte croissance du nombre de pensionnés et de l'augmentation très significative du poids des mairies qui emploient aujourd'hui plus de 10% des effectifs de cotisants à la CLR.

En conséquence, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé un troisième siège de représentant des retraités au sein du conseil d'administration, par ailleurs deux sièges de représentants des mairies ont aussi été créés au profit des deux associations de maires existantes.

Coopération avec le Vanuatu :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à négocier une nouvelle convention avec la France et le Vanuatu pour la période 2009-2011 en raison de l'expiration de la précédente convention de coopération.

Cette convention avait permis d'accomplir de nombreuses actions dans les domaines du développement économique, de l'éducation et de la formation, de la recherche, de la jeunesse, de la culture et des sports, mais aussi dans le secteur de la santé et de la bonne gouvernance. A ce titre, les opérations de coopération avec le Vanuatu, cofinancées par la France et la Nouvelle-Calédonie se sont élevées à près de 59 000 000 F CFP pour la seule année 2008.

Défiscalisation :

- La SAEML Savexpress a été admise au bénéfice des dispositions des articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts dans le cadre du développement et de l'amélioration de la voie de dégagement (VDO). Le crédit d'impôt s'élève à 642 780 000 F CFP pour un investissement total de 1 428 400 000 F CFP.

Occupation domaniale :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé :

- Le groupement d'intérêt pour la construction de hangars sur la plateforme aéronautique de Magenta à occuper un terrain dans la zone Est de l'aérodrome pour y construire un hangar sur l'emplacement de l'ancien restaurant « Les Hélices ».
- La société Air Loyauté à occuper et à utiliser temporairement une partie du hangar avions (hangar dit ex-SLN) situé en zone ouest de l'aérodrome.
- La société Air Calédonie à occuper et à utiliser temporairement une partie du hangar avions (hangar dit ex-SLN) situé en zone ouest de l'aérodrome.

Subventions :

- 5 900 000 F CFP à Béthanie centre.
- 5 448 400 F CFP à Case Départ.
- 5 000 000 F CFP au Foyer Cécile Perronet.
- 5 000 000 F CFP à la RAPSA.
- 4 700 000 F CFP à l'UpSA.
- 4 500 000 F CFP à l'association les manguiers.
- 4 000 000 F CFP au comité des fêtes de Paita pour l'organisation de la 15^{ème} fête du bœuf.
- 3 000 000 à macadam partage.
- 2 000 000 au Refuge de Nuit.
- 1 000 000 F CFP à l'association des jeunes agriculteurs réunis pour l'organisation de la 16^{ème} édition de la Fête de l'avocat de Maré.
- 1 000 000 F CFP à la SPANC pour les campagnes de stérilisation.
- 750 000 FC FCP à la DDEC Lycée Apollinaire Anova.
- 500 000 F CFP à Béthanie Manguier.
- 450 000 F CFP à l'association calédonienne de psychanalyse pour l'organisation d'une conférence.
- 250 000 F CFP à l'association Force étudiante pour le soutien de l'opération « sécurité routière vue par les jeunes ».
- 200 000 F CFP à l'association Inter-Communale Cœur de lys pour un voyage culturel au Vanuatu.
- 100 000 F CFP à Résidence Béthanie.
- 100 000 F CFP au comité du marché communal Man Merip.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des dérogations à la durée du travail, à la société SARL Smithbridge Nouvelle-Calédonie pour la construction du complexe du projet Koniambo et aux sociétés Holcim et Endel Suez-NC dans le cadre de la mise en service de la nouvelle unité de production de ciment à Numbo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'habilitation à la société Cineris d'exploiter un crématorium dans l'enceinte du cimetière du 6^{ème} km à Nouméa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la mise en œuvre d'une action de formation premier niveau d'employabilité aux métiers verts d'une durée de 576 heures, dispensée par le CFPPA Sud et destinée à des personnes détenues au centre pénitentiaire. Par ailleurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge de l'indemnisation des stagiaires et de la couverture sociale des stagiaires du certificat de capacité d'ambulancier (CCA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé ou modifié l'intitulé de sept bourses territoriales de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais relatifs à l'organisation du séminaire Systèmes d'Information Géographique Nouméa 2009 pour un montant de 3 829 600 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des dépenses relatives à différents déplacements pour un montant de 159 660 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé quatre certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes, onze cartes professionnelles de conducteur et une autorisation de transport.
- Mademoiselle Florence Thémereau est nommée représentante du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission de révision des listes électorales des électeurs de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie.
- Monsieur Gérard Bonadei est habilité en qualité d'agent spécial de la société d'assurances « Assurance Mutuelle Motards ».
- La société Cornaille immobilier, représentée par madame Isabelle Mercky, est autorisée à exercer des opérations de prestation de service en transaction sur immeubles et fonds de commerce.
- La société Direct immobilier, représentée par monsieur Franck Véga, est autorisée à exercer des opérations de prestation de service en transaction sur immeubles et fonds de commerce.
- Monsieur Charles Vakié est nommé directeur des technologies et des services de l'information. Dans l'attente de sa prise de fonction, monsieur Arnaud Agbohouto est nommé directeur par intérim des technologies et des services de l'information.

- Mesdames Noëlle Andrei, Simone Pada et messieurs Charles-Emmanuelle Preichert, Alexis Nivert et Artiom Jdanov sont autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Monsieur Bernard Chambon est nommé directeur par intérim des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.
- L'association des parents d'élèves du sacré Cœur est autorisée à organiser un loto pour un montant de 580 000 F CFP.